



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 30

Réunion du mardi 25 février 2020

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – LAWSON – ORTUNO – DJELLAL – GODEFROY

Excusés : MM. JEREMIASCH – MARTIN – LANOIX

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LOUVRES – STADE SYLVAIN BARISEEL N°1 – NNI 95 351 01 01

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 18/01/2020.

Installations visitées par M. ANDRIEU de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 12/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 des documents transmis :

- rapport de visite du 12/02/2020
- Attestation de capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5 jusqu'au 25/02/2030.

1.3. Changements de niveau de classement

ARGENTEUIL – STADE AUGUSTE DELAUNE - NNI 95 018 02 01

Cette installation est classée en niveau 5s jusqu'au 17/08/2020.

Installations visitées par M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 14/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- A.O.P.
- rapport de visite

Elle constate l'absence des tests in situ.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 25/08/2030.

Elle demande à la ville de lui transmettre les tests in situ du terrain pour pouvoir prononcer le classement définitif en niveau 6SYE.

Décision transmise à la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.

CRETEIL – GYMNASSE CASALIS – 94 028 99 01

Cette installation est classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 04/04/2027.

Installations visitées par M. MARTIN de la C.R.T.I.S. le 21/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal2 et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- Attestation de capacité
- P.V. C.D.S.
- rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau Futsal 2 provisoire jusqu'au 25/08/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

LES-CLAYES-SOUS BOIS – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU N°2 – NNI 78 165 01 02

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 17/09/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 11/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 11/02/2020 de M. ALEXANDRE, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines:

- Eclairage moyen horizontal : 159 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.71.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.

La C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 25/02/2022.

ACHERES – STADE G. BOURGOIN N°1 – NNI 78 005 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 23/12/2017.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 22/01/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 22/01/2020 de M. ALEXANDRE, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines:

- Eclairage moyen horizontal : 130 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.54.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.24.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 jusqu'au 25/02/2022.

EPONE – STADE DES AULNES N°2 – NNI 78 217 01 02

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 05/05/2016.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 18/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 18/02/2020 de M. ALEXANDRE, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines:

- Eclairage moyen horizontal : 165 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.71.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.

La C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 25/02/2022.

VOISINS-LE-BRETONNEUX – STADE DU BOUT DES PRES – NNI 78 688 01 02

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFOOT A11 jusqu'au 11/06/2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 24/01/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 24/01/2020 de M. ALEXANDRE, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines:

- Eclairage moyen horizontal : 129 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.62.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.30.

La C.R.T.I.S. indique cet éclairage ne peut pas prétendre à un classement en niveau E5 et propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 jusqu'au 25/02/2022.

VITRY-SUR-SEINE – STADE HONORE DE BALZAC – 94 081 05 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 19/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 18/02/2020 de M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 140 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.73.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 jusqu'au 25/02/2022.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

CRETEIL – GYMNASSE CASALIS – 94 028 99 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 21/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 21/02/2020 de M. MARTIN, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 1127 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.87.

– Rapport Emini/Emaxi : 0.69.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 1 jusqu'au 25/02/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

GENNEVILLIERS – STADE LOUIS BOURY – 92 036 03 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 12/02/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 12/02/2020 de M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S.:

– Eclairage moyen horizontal : 321 Lux

– Facteur d'uniformité : 0.84.

– Rapport Emini/Emaxi : 0.74.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 25/02/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

SAINT DENIS – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 066 02 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 02 mars 2020 à 18 h 30. Ce dernier remercie de bien vouloir matérialiser les 25 points.

Information communiquée à M.NAIL, Responsable du site, au club et au District de la SEINE SAINT-DENIS.

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.